



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☒ 03.22.95.16.81
@ : omeurillon@somme.fff.fr

Saison 2017/2018

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U14 (JOUEURS NES EN 2004)
« 1^{er} Tour »
« ESPOIR DU FOOTBALL »

LIEU : FRVILLE ESCARBOTIN

DATE : Mercredi 8 Novembre 2017

HORAIRE : 13H45

38 (dont 4 GB) JOUEURS CONVOQUES

FRIVILLE ESCARBOTIN US (6)	ALLANIC Raphaël(D) – BEN FREDJ Leny*(A) – DONNEGER André(A) – FLET Evrard(M) – QUENU Axel(?) – SABBE Christopher(D)
FC OISEMONT(10)	BOULY Louis*(M) – DENEUX Anthonin*(D) – DURANT Nathan*(GB) – GENCE Adrien(D) – LECOMTE Quentin*(A) – MARTINOT Aurélien(M) – MAZIERE Emeric(M) – OGER Alexandre(GB) – THOMAS Marc Antoine(M) – THUILLIER Pierre*(A)
BLANGY BOUTTENCOURT SEP(6)	BASTIDE Logan(MG) – DUCHOSSOIS Logan*(A) – LECONTE Gabriel(?) – POYEN Théo*(?) – ROBIN Mathieu(GB) – THOMAS Matis*(LD)
MERS AC (3)	BOUTEILLER Alexis(?) – GAULARD Baptiste(MA) – JACQUET Théo(DC)
ETOILE VIMEUSIENNE(6)	DORLANCOURT Gabriel(GB) – GAMBET Elliot(MG) – LEROY Léandre*(A) – PECQUERY Benoit(D) – POILLY Hugo(LD) – TERNOIS Noah(M)
AS GAMACHES(7)	DANTHOIS Thomas*(D) – DECAYEUX Maxime(GB) – DILLART Valny(LD) – DUPONT Clément(LD) – GENLIS Mathis(M) – MAILLARD Mathis*(LD) – VASSEUX Mathéo(D)
ENCADREMENT	DELABIE Dominique – PELISSIER Francis – MERELLE Alexandre (FC Oisement) – VANSEVENANT Cédric(Friville) – DEFACQUE Dimitri (Friville)
ABSENTS EXCUSES (Blessé)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |